

## INFORMATION DE PRODUIT

Selon règlement EU 1907/2006 REACH et règlement CLP No. 1272/2008

### BROSSES EN TOISON ABRASIVE ÉCUMÉE



Révision : 15.03.18

Date d'impression : 15.03.18

#### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

- 1.1. Nom du produit : **Brosses en toison abrasive écumée**
- 1.2. Nom commercial : Art. No : 254
- 1.3. Information du fabricant: HATHO GmbH  
Freiburger Straße 18  
D-79427 Eschbach  
Tel: + 49 (0)7634/5039-0  
Fax: + 49 (0)7634/5039-22  
E-mail: info@hatho.de
- 1.4. Renseignement: Gérance
- 1.5. No en cas d'urgence: Tel: + 49 (0)7634/50390 // e-mail: info@hatho.de

#### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification de la substance / du mélange :  
Classement GHS / CLP / EC
- Produit : Brosses en toison abrasive écumée  
Non classifiée, non codes H, non codes R
- 2.2. Éléments de caractérisation :
- Pictogrammes de danger: Néant  
Mention d'avertissement: Néant  
P 126: Inhalation de la poussière  
P 280: Gants de protection / protection des yeux
- 2.3. Autres dangers :
- En tenant compte des mesures de précautions habituelles de l'emploi des brosses circulaires, soit instructions préventives aux accidents générales ainsi que la manutention d'équipement de protection individuelle, néant de dangers est connu.

#### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. Caractérisation chimique du matériel de garniture : toison abrasive écumée  
Ingrédients : voir tableau

Nom de la substance	No CAS	Teneur (%)	Codes H
Oxyde d'aluminium (AlO)	1344-28-1	35 - 65	néant
Résine vulcanisée	Mixture	20 - 60	néant
Fibre de nylon	25038-54-4	10 - 20	néant
Sujet additionnel	13463-67-7	0,25 - 3	néant
Gel de silice (SiO <sub>2</sub> )	7631-86-9	0,4 - 2	néant
Carbonate de calcium (CaCO <sub>3</sub> )	471-34-1	0,5 - 2	néant
Polyuréthane	9010-69-9	reste	néant

- 3.2. Composants dangereux : Néant.

## INFORMATION DE PRODUIT

Selon règlement EU 1907/2006 REACH et règlement CLP No. 1272/2008

### BROSSES EN TOISON ABRASIVE ÉCUMÉE



Révision : 15.03.18

Date d'impression : 15.03.18

---

#### 4. PREMIERS SECOURS

- |                                    |  |
|------------------------------------|--|
| 4.1. Remarques générales :         | voir les règlements de la Sécurité sociale                         |
| 4.2. Après inhalation:             | Dû à la taille impensable.<br>A l'occurrence consulter un médecin. |
| 4.3. Après contact avec la peau:   | En général le produit n'irrite pas la peau                         |
| 4.4. Après contact avec les yeux : | Rincer les yeux sous l'eau courante, puis consulter un médecin.    |
| 4.5. Après ingestion:              | En cas de troubles toujours consulter un médecin.                  |
| 4.6. Indication pour le médecin:   | Pas d'autres informations importants disponibles                   |

---

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |   |  |
|---|--|
| 5.1. Moyens d'extinction :  | Eau, Sable, CO2, mousse extinctrice, poudre extinctrice,<br>Selon conditions d'environnement |
| 5.2. Moyens non convenables<br>en raisons de sécurité :                       | Non connu  |
| 5.3. Dangers particuliers résultant de<br>La substance, du mélange ou du gaz: | Non connu.   |
| 5.4. Equipment spécial de sécurité  | Non connu.   |
| 5.5. Indications supplémentaires :  | Non connu.   |

---

#### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- |   |  |
|---|--|
| 6.1. Précautions individuelles:                             |  |
| 6.2. Précautions pour la protection<br>de l'environnement : | Des effets négatives sur l'environnement ne sont pas connus. |
| 6.3. Méthodes de nettoyage et<br>d'absorption :             | Absorption mécanique.  |
| 6.4. Indications supplémentaires :                          | Aucune substance dangereuse n'est dégagée                    |

---

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- |                     |  |
|---------------------|--|
| 7.1. Manipulation : | Indications de sécurité : voir les règlements de la Sécurité sociale<br>Précautions individuelles : protection des yeux, lunettes de protection<br>Protections des mains : gants de protection en cas de contact intensive<br>Protection inhalation : Aspiration mécanique le d'abrasion |
| 7.2. Stockage :     | Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :<br>Utiliser des conteneurs qualifiés pour ce produit.<br>Aérage suffisant de la salle   |

---

#### 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- |   |  |
|---|--|
| 8.1. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques | Indication : Tenir compte des instructions préventives générales aux accidents, en particulier les vitesses périphériques resp. les vitesses de rotation maximum admissibles pour les brosses circulaires. |
| 8.2. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail  |  |
| 8.3. Protection individuelle :  | porter une lunette de protection   |

## INFORMATION DE PRODUIT

Selon règlement EU 1907/2006 REACH et règlement CLP No. 1272/2008

### BROSSES EN TOISON ABRASIVE ÉCUMÉE



Révision : 15.03.18

Date d'impression : 15.03.18

---

#### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1.1. Forme :	ferme
9.1.2. Couleur :	Brun, blanc
9.1.3. Odeur :	inodore
9.2. Inflammabilité :	Néant en cas d'utilisation conforma à sa destination
9.3. Fusibilité :	Non disponible
9.4. Auto-inflammabilité :	Non applicable
9.5. Danger d'explosion :	Non applicable
9.6. Limite d'explosibilité :	Non applicable
9.7. Densité au T = 20°C :	Non disponible
9.8. Solubilité dans l'eau T = 20°C :	Insoluble
9.9. Valeur du pH :	Non applicable
9.10. Viscosité	Non applicable
9.11. Point d'inflammation :	Non applicable
9.12 Décomposition thermiques :	Non disponible
9.13. Autres indications	

---

#### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter :	Néant
10.2. Matières à éviter :	stable et non-réactif
10.3. Produits de décomposition dangereux :	Néant
10.4. Autres indications	

---

#### 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë :	Non connu
11.2. Toxicité subaiguë/chronique :	Non connu

---

#### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Indications d'élimination (Persistance et dégradabilité)	Catégorie de pollution des eaux 0 (classification propre)
12.2. Compartimentalisation écologiques	
12.3. Effets écotoxicologiques	
12.4. Autres indications écologiques	

---

#### 13. CONSIDÉRATIONS À L'ÉLIMINATION

13.1. Produit :	Recommandation : recueillir les déchets et remise à la gestion des déchets admissibles
13.2. Emballage	Recommandation : cartonnage, recyclable.

---

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Précautions :	Marchandise non dangereuse d'après les règlements du transport
---------------------	--

## INFORMATION DE PRODUIT

Selon règlement EU 1907/2006 REACH et règlement CLP No. 1272/2008

### BROSSES EN TOISON ABRASIVE ÉCUMÉE



Révision : 15.03.18

Date d'impression : 15.03.18

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1. Etiquetage :

P 126 : Inhalation de la poussière



P 280 : gants de protection /  
Protections des yeux  
Voir 2.2 consignes de sécurité



### 15.2. Règlements nationaux :

règlement CLP (EG) 1272/2008

---

## 16. AUTRES INDICATIONS

CES INDICATIONS SONT FONDÉES SUR L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES.  
IL S'AGIT D'UNE DESCRIPTION POUR UN MANIEMENT SÉCURITAIRE ET NE CONSTITUENT  
PAS UNE GARANTIE QUANT AUX PROPRIÉTÉS DU PRODUIT.

---